

## Bulletin spécial du comité des relations gouvernementales

### ***L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés a joué un rôle instrumental pour les modifications apportées au régime de contingent des versements***

(Ottawa, 4 mars 2010) – Le budget fédéral de 2010 a été déposé cet après-midi à la Chambre de communes à Ottawa. Agissant de façon concertée avec d'autres organismes du secteur de la bienfaisance, l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés a représenté avec succès ses membres pour obtenir du gouvernement qu'il modifie la règle de contingent des versements.

Dans son mémoire présenté en août 2009 au comité permanent des finances, la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> a démontré que les deux tiers des organismes secteur bénévole avaient des revenus inférieurs à 100 000 \$ par année et qu'une réglementation excessive constituait un danger réel pour ces organismes. L'Association a aussi indiqué que ces règles devaient avant tout viser le renforcement des infrastructures et des capacités des organismes.

Les modifications apportées par le budget 2010 consistent entre autres en l'abrogation de la règle qui obligeait les organismes de bienfaisance à dépenser en cours d'année 80 % des dons assortis d'un reçu d'impôt de l'année précédente. Les dispositions relatives entre autres aux biens durables, aux dons à conserver pendant dix ans, au compte de gains en capital ne sont plus applicables et sont également abrogées. L'exigence faite aux organismes de bienfaisance de dépenser au moins 3,5 % de leurs actifs qui ne sont pas directement affectés à des activités de bienfaisance ou à des fins administratives demeure toutefois.

À l'heure actuelle, il y a une exemption de la règle sur l'accumulation de capital pour les organismes de bienfaisance comptant des actifs de 25 000 \$ ou moins qui ne sont pas directement affectés à des activités de bienfaisance ou à des fins administratives. Le budget de 2010 prévoit hausser ce seuil à 100 000 \$ pour les organismes de bienfaisance. Le seuil pour les fondations de bienfaisance demeurera à 25 000 \$. Cette augmentation réduira le fardeau d'observation de la règle pour les organismes de bienfaisance de petite taille et accroîtra leur capacité à maintenir des réserves pour faire face aux imprévus.

Le budget de 2010 propose de réformer le contingent des versements pour les années fiscales se terminant le 4 mars 2010 ou après cette date.

« Cette décision positive démontre l'efficacité du dialogue permanent qui s'est établi entre le secteur bénévole et diverses instances gouvernementales, ainsi que la solide crédibilité que nous avons acquise comme le porte-parole national des professionnels en dons planifiés », a déclaré Susan Manwaring, présidente du comité des relations gouvernementales de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup>.

Diane MacDonald, directrice générale de l'association, partage cet avis et affirme pour sa part qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les membres de la CAGP-ACPD<sup>MD</sup> et pour tout le secteur de la bienfaisance au Canada.

Par ailleurs, le budget de 2010 propose de prolonger d'une année l'admissibilité au crédit d'impôt pour exploration minière, il sera donc encore possible de faire des dons d'actions minières accréditatives.

Nous remercions les membres du comité des relations gouvernementales de la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup> pour les efforts qu'ils ont déployés afin de s'assurer que la question des dons planifiés demeure dans le champ de vision des décideurs. Nous continuerons de travailler avec le gouvernement tout au long de l'année afin qu'il devienne de plus en plus avantageux de faire des dons planifiés au Canada.

---

Pour plus d'information, visitez la page Web que voici :  
<http://www.budget.gc.ca/2010/pdf/budget-planbudgetaire-fra.pdf>,  
ou communiquez avec :

Susan Manwaring, présidente  
Comité des relations gouvernementales  
[smanwaring@millertomson.ca](mailto:smanwaring@millertomson.ca)

Diane MacDonald, directrice générale  
Association canadienne des  
professionnels en dons planifiés  
[diane@cagp-acpdp.org](mailto:diane@cagp-acpdp.org)